



Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Martin

Saint-Barthélemy

Guadeloupe
Martinique

Guyane

Mayotte

La Réunion



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans un contexte international fortement marqué par les conséquences de la crise de la dette souveraine, les économies de la zone d'intervention de l'IEDOM ont évolué de manière contrastée en 2011. Dans la plupart des cas, le marché du travail reste sur la tendance négative des années précédentes.

L'Institut s'est attaché à améliorer la qualité des services qu'il rend aux ménages et aux entreprises comme aux autres acteurs économiques et politiques de sa zone d'intervention. Ainsi :

- malgré la progression sensible du nombre de dossiers de surendettement à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Lagarde (+11 % en 2011), les commissions de surendettement des DOM sont parvenues à contenir les délais de traitement ainsi que le stock de dossiers;
- le premier rapport annuel de l'Observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM, publié en novembre 2011 conjointement à celui du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), a permis, pour la première fois, de comparer sur des bases objectives les tarifs bancaires ultramarins aux tarifs métropolitains;
- la publication d'une étude transversale sur « Le microcrédit professionnel en outre-mer » en avril 2011 a permis d'évaluer son poids et ses spécificités, tout en mettant en évidence les limites de son application aux économies ultramarines.

Dans le même temps, l'IEDOM a également été très actif dans ses missions de banque centrale. Ainsi, à titre d'exemple :

- l'Institut a accompagné son client, le Trésor public, dans sa migration vers les nouveaux instruments de paiement européens (virement et prélèvement SEPA);
- l'IEDOM s'est vu confier trois nouvelles missions qu'il exercera pour le compte de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) : la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le contrôle des pratiques commerciales et la prévention de l'exercice illégal des métiers, dans le secteur de la banque et de l'assurance.

Toujours soucieux d'améliorer son efficacité dans l'exercice de ses missions, l'IEDOM a achevé, en 2011, l'élaboration de son Plan d'entreprise « CAP 2015 » et s'est attaché à traduire ces orientations stratégiques en plans d'action opérationnels.

Enfin, l'Institut a naturellement contribué à « 2011, Année des Outre-mer », notamment en organisant, en partenariat avec le ministère de l'Outre-mer, une exposition historique sur les billets et pièces des Outre-mer français, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

L'ensemble de ces résultats, qui confortent notre rôle d'observateur privilégié des économies ultramarines, tient à la forte mobilisation des personnels de l'Institut, tant au siège que dans les agences.

Soyez assurés qu'en 2012 nous mettrons tout en œuvre, les équipes de l'IEDOM comme moi-même, pour que notre action commune contribue très concrètement au développement des départements et collectivités d'outre-mer français, dans le respect de leurs identités et de leurs spécificités.

Nicolas de Sèze